



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 10 août 2023	<b>Heure de départ</b>	16 h	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 6 : Pluie (Temp. : 20 °C) Courses 7 à 9 : Nuageux (Temp. : 20 °C)	<b>Vent</b>	12 km/h (Ouest)	
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 3 : Boueuse (Variante 2 s) Courses 4 à 9 : Boueuse (Variante 3 s)			
<b>Nombre de courses</b>	9	<b>Courses de qualification</b>	1 SC	<b>Inscriptions totales</b> 69/80
<b>Total des paris mutuels</b>	\$196,925			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Pote, Emma (à distance)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Les juges ont opéré deux retraits hâtifs (Autre) des chevaux, "PRETTYDIVA", de la Course 2, et "TATTOOMAN", de la Course 5.
- L'entraîneur, Brian Scott, a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles 9.09 (b), 26.02.01, 26.02.02 et 26.02.03 (c) de la CAJO en raison du certificat de résultat d'analyse positif (étiquette #4523201003) pour l'altrénogest, une drogue de Classe IV, de l'échantillon officiel prélevé du cheval, "WELLWORTHHEWAIT", (3TM51 – disqualifié selon la règle 9.13 de la CAJO) lors de la Course 2, disputée au Rideau Carleton, le 20 juillet 2023.

- M. Scott a accepté un règlement à l'amiable lui imposant une suspension de conduite complète de cinq (5) jours (allant du 21 au 25 août, inclusivement) et une sanction pécuniaire \$ 500.  
Il est tenu de suivre le Programme d'utilisation et de sensibilisation aux médicaments pour chevaux de la CAJO avant d'être réintégré et son permis est assorti de conditions conformément à la directive en matière de politique No 3-2008 et à la règle 6.04 de la CAJO.  
Décision #2298941  
Les règles 18.08.01 et 26.08 de la CAJO s'appliquent en ce qui concerne la restitution des montants de la bourse et le transfert des chevaux entre les entraîneurs.

### **Courses :**

- Alain Filion et Philippe Trudeau ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.
1. Changement de conducteur tardif pour le #6, "Alessandra", pour Robert Shepherd comme Alain Filion ne sentait pas apte pour concourir.  
Rien d'autre à signaler.
  2. La caméra d'arrivée électronique n'est pas disponible en raison de difficultés techniques.  
La décision finale des juges conformément à la règle 5.12 (e) de la CAJO a été annoncée.  
L'ordre d'arrivée a été confirmé sans difficulté en utilisant la vidéo de la course.  
Rien d'autre à signaler.
  3. Rien à signaler.
  4. Rien à signaler.
  5. Les juges ont opéré un retrait tardif (Autre) du #7, "NO WINE FOR YOU", et un remboursement totalisant \$ 557.  
Le conducteur du #3, "STONEBRIDGE ICING", (Justin Filion), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.  
Rien d'autre à signaler.
  6. Rien à signaler.
  7. Rien à signaler.
  8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

**Réclamations :**

Aucune